



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 26 mars 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 26 du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : BROISIER Sylvia,

Absent(e-s) : Néant

Madame PRATS Sylvie est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/02/2018

Le procès-verbal est adopté sans observation.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion « Commune » 2017 ;
2. Approbation du compte administratif « Commune » 2017;
3. Affectation de résultat 2017 sur 2018 – budget « Commune »;
4. Approbation du budget primitif « Commune » 2018 ;
5. Installation classée – enquête publique sur la demande de la société TPPL en vue du défrichement et de l'extension de la carrière située au Monteaux – avis du Conseil Municipal;
6. Réforme des rythmes scolaires – retour à la semaine des 4 jours - choix des horaires à compter de la rentrée de septembre 2018 ;
7. Jardin du souvenir – choix du tarif et de la durée des concessions des plaques individuelles;
8. Redynamisation et accessibilité du centre bourg - demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;
9. AFR Vivy-Neuillé – subvention 2018 ;
10. Lotissement du Clos de la Jouannerie - convention de rétrocession avec Saumur Habitat

Ajouts à l'ordre du jour :

11. Logement d'urgence – modification des modalités d'utilisation
12. Mise à disposition des ZAE communales au profit de la CASVL – ZAE du Bois de Mont
13. Mise à disposition des ZAE communales au profit de la CASVL – ZAE du MIN

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Questions diverses

- Commission sports – membres invités à la suite de la dissolution de l'AGVO
- Avis sur une demande d'installation d'un distributeur de pizza sur l'aire de co-voiturage au rond-point de la Ronde,
- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

DCM n°2018-03-016 - Approbation du compte de gestion « Commune 2017 »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures.

Monsieur Noël BAUDOUIN apporte des explications sur la composition du compte de gestion et sur l'exécution 2017.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget « Commune » pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM n°2018-03-017 - Approbation du compte administratif « Commune » 2017

Sous la présidence de Monsieur Noël BAUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Commune » 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2017	1 694 204,93 €
Recettes 2017	1 978 187,98 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 283 983,05 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 25 974,88 €
Résultat de clôture à reporter	+ 309 957,93 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2017	1 108 246,44 €
Recettes 2017	983 928,73 €
Résultat de l'exercice 2017	- 124 317,71 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 267 648,87 €
Résultat de clôture à reporter	+ 143 331,16 €
Restes à réaliser (RAR)	0,00 €
Excédent de financement	+ 143 331,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Commune » 2017
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-018 - Affectation de résultat de « Commune 2017 » sur « Commune 2018 ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu un excédent en fonctionnement de 309 957,93 €.
- Vu un excédent de financement en investissement de 143 331,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- **Investissement recettes au c/1068: 259 957,93 €**
- **Fonctionnement recettes au c/ R002 : 50 000,00 €**

Madame Gisèle KAPFER, comptable du Trésor, présente la situation financière de la commune. Cette dernière est bonne. La gestion prudentielle du budget a été mise en valeur par Madame KAPFER. La commune de Vivy se situe dans la moyenne régionale des communes de la même strate démographique.

DCM n°2018-03-019 - Approbation du Budget Primitif « Commune 2018 »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2018 qui est équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	715 450,00 €	R002	Résultat reporté	50 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	743 000,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	352 300,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 700,00 €
66	Charges financières	26 399,56 €	73	Impôts et taxes	1 125 385,00€
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	495 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 435,44 €	75	Autres produits de gestion courante	49 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL		1 861 085,00€	TOTAL		1 861 085,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00 €	R001	Solde d'exécution positive	143 331,16 €
204	Subventions d'équipement versées	86 109,41 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	842 303,75 €
21	Immobilisations corporelles	1 331 067,38€	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	235 000,00 €
21	Immobilisations corporelles - Restes à réaliser	0,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	259 957,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	157 851,49 €	021	Virement de la section de fonctionnement	7 435,44 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	14 000,00 €
TOTAL		1 577 028,28€	TOTAL		1 577 028,28€

A la demande de M. BAUMIER, des explications sont apportées sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ». M. BAUDOIN précise que le montant des crédits inscrits n'a pas automatiquement vocation à être consommé dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Commune 2018 ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-020 - Installation classée – enquête publique sur la demande de la société TPPL en vue du défrichement et de l'extension de la carrière située au Monteaux – avis du Conseil Municipal

- VU l'arrêté préfectoral du 15/02/2018
- CONSIDERANT que la synthèse de la demande du défrichement et de l'extension de la carrière située au Monteaux déposée par la société TPPL a été transmise aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur les demandes déposées par la société TPPL ;

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

M. BOURDIN interroge Madame le Maire sur le devenir du site au terme l'exploitation prévue (20 ans). Madame le Maire informe qu'actuellement rien n'est acté. Le devenir de ce site pourrait être formalisé dans la future convention d'utilisation du site.

DCM n°2018-03-021 - semaine scolaire de 4 jours – choix des horaires à la rentrée de septembre 2018

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- VU le code de l'éducation,
- VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- CONSIDERANT l'avis du conseil d'école en date du 05/12/2017 pour le retour à la semaine de 4 jours
- VU la délibération du conseil municipal de Vivy N°2017-12-106 du lundi 18 décembre 2017 favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.
- VU l'article L521-3 du code de l'éducation

Madame le Maire rappelle que le conseil d'école et le Conseil Municipal ont conjointement donné un avis favorable au rétablissement de la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Concernant les horaires d'écoles, il est possible de proposer des horaires qui correspondent à une journée classique qui puissent permettre de consacrer davantage de temps d'enseignements les matins : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 avec une pause méridienne de 2h permettant une meilleure organisation du service et donnant un temps périscolaire de qualité aux enfants avec des animateurs qualifiés.

A la suite du conseil d'école en date du 19/03/2018 les résultats du vote sont les suivants :

- Choix 1 : 8h30-12h00 / 14h00-16h30 : 8 voix
- Choix 2 : 8h45-12h15 / 13h45-16h15 : 13 voix
- Choix 3 : 8h45-12h15 / 14h00-16h30 : 1 voix

Madame le Maire rappelle qu'actuellement le temps de pause méridienne (1h30) est trop court pour assurer un service de qualité aux élèves. Gwenaëlle SAUZÉ, Directrice de l'accueil de loisirs « Les campagnols » à Neuillé (Association Familles Rurales Vivy-Neuillé) travaille actuellement, avec les services municipaux, sur la mise en place d'un projet pédagogique adapté sur la pause méridienne.

Madame le Maire propose de retenir 8h30-12h00/14h00-16h30 et précise qu'il est nécessaire d'avoir deux heures de pause méridienne afin de gérer au mieux les passages au restaurant scolaire et le temps périscolaire de la pause méridienne. De plus, la commune a fortement investi dans du matériel pédagogique et dans l'aménagement des locaux, de ce fait les conditions matérielles sont satisfaisantes. Aussi, une pause méridienne de 2h permet un subventionnement de la CAF ce qui faciliterait le recrutement d'animateurs qualifiés pour mieux accompagner les enfants et respecter les taux d'encadrement.

Madame le Maire précise que le temps périscolaire représente un coût financier de 18 000 € par an. La prestation CAF pourrait permettre un financement de 15 000 € pour améliorer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** comme suit,
 - **Choix 1 : 8h30-12h00 / 14h00-16h30 : 18 voix**
 - Choix 2 : 8h45-12h15 / 13h45-16h15 : 0 voix
- **APPROUVE** le choix n°1 des horaires journaliers d'enseignement à l'école primaire La Vétusienne à compter de la rentrée scolaire 2018 comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-022 - Jardin du souvenir – tarification à partir du 01/04/2018

Madame le Maire rappelle qu'en raison de demandes de plus en plus nombreuses, un jardin du souvenir a été créé en 2014 pour la dispersion des cendres à l'attention des personnes qui en ont manifesté la volonté.

Toute dispersion fait l'objet d'un enregistrement sur un registre dans les services municipaux. Madame le Maire propose que pour les personnes qui le souhaitent, toute dispersion de cendre puisse donner lieu au scellement d'une plaque individuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **FIXE** la durée et le tarif suivant à compter du 01/04/2018

	Tarif proposés à compter du 01/04/2018
Jardin du souvenir - plaque	
- concession de 15 ans	60 €
- concession de 30 ans	90 €

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-023 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 – demande de subvention pour la redynamisation et l'accessibilité du centre-bourg au titre du volet « contrat de ruralité ».

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour aider la commune dans les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) volet « *contrat de ruralité* ». Cette opération est estimée comme suit :

DEPENSES HT	
Travaux VRD et espaces verts	757 080,00 €
Frais d'études proratisés	35 026,00 €
Total dépense HT Aménagement Cœur de Bourg	792 106,00 €

RECETTES HT		
DETR 35%	277 237,00 €	Demande en cours
Département de Maine-et-Loire – sécurisation routière	70 780,00 €	
Département de Maine-et-Loire - amende de police	7 448,00 €	
Région Pays de la Loire - Pacte Régional pour la Ruralité	50 000,00 €	
DSIL 2018 – Contrat de Ruralité	198 026,50 €	Objet de la demande
Total des subventions	603 491,50 €	
Autofinancement communal	188 614,50 €	
TOTAL RECETTES HT	792 106,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DÉCIDE** de demander une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) volet « *contrat de ruralité* »
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM n°2018-03-024 - Association Familles Rurales Vivy-Neuillé – subvention 2018

A la suite d'une réunion de présentation du budget 2018 de l'AFR Vivy-Neuillé, la répartition de la subvention s'établit comme suit :

83 000€ (hors TAP)	VIVY	2 659 habitants	72,5%	60 175,00 €
	NEUILLÉ	1 009 habitants	27,5%	22 825,00 €

Le montant de subvention pour l'association inscrit sur la délibération N°2018-02-013 en date du vendredi 19 février 2018 est modifié comme suit :

- Subvention 2018 à l'Association Familles Rurales Vivy-Neuillé : **60 175,00 € (hors TAP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **OCTROI** une subvention 2018 de 60 175,00 € (hors TAP) l'AFR Vivy-Neuillé ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM n°2018-03-025 - Résidence du Clos de la Jouannerie – convention de rétrocession avec Saumur Habitat

- VU la DCM N° 2015-09-074 du lundi 7 septembre 2015

Madame le Maire rappelle les dispositions de la délibération du conseil municipal N° 2015-09-074 du lundi 7 septembre 2015 à savoir « *d'accepter le principe de rétrocession dans le domaine privé de la commune des voiries et des espaces extérieurs communs, compris l'ensemble des réseaux localisé dans cette emprise, suivant une Convention de rétrocession et un découpage à arrêter au stade du permis de construire* ».

Madame le Maire donne lecture du but de la convention :

- « *D'assurer à SAUMUR HABITAT, l'incorporation dans la voirie communale de la voie, des ouvrages, de tous les réseaux, des équipements communs accessoires ainsi que les places de parking et de l'ensemble des espaces verts non privatisés.*
- *De garantir en contrepartie à la commune VIVY que la voie, les ouvrages, réseaux, équipement communs accessoires ainsi que les places de parking non privatisées et de l'ensemble des espaces verts qui seront incorporés au domaine public communal seront exécutés de manière à ce que leur maintenance et leur entretien puisse être effectués dans des conditions optimales d'efficacité et d'économie »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les dispositions de ladite convention ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM n°2018-03-026 - logement d'urgence – modification des modalités d'utilisation

- VU la délibération N°072/2013 du 18 décembre 2013 disposant que la durée de location ne pourra excéder 2 mois au maximum. Selon les relevés de compteurs, le locataire paiera sa consommation d'eau et d'électricité et une participation de 80,00 euros de loyer hebdomadaire
- VU la délibération N°2016-12-092 du lundi 19 décembre 2016

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier les modalités financières d'hébergement d'urgence. En effet, Madame le Maire propose à l'assemblée de pouvoir garantir des modalités d'hébergement d'urgence gratuitement en fonction des situations le nécessitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents:

- **DÉCIDE** qu'il sera désormais possible de bénéficier d'un relogement d'urgence gratuitement quand la situation le justifie.
- **PRECISE** qu'en cas de gratuité, le Maire s'engage à en informer le conseil municipal.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-027 - procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du Bois de Mont au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

- VU l'arrêté N° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16/12/2016 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision N°2017/109 DB du bureau communautaire en date du 30/11/2017.

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce de plein droit la compétence de développement économique depuis le 01/01/2017.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du Bois de Mont au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents:

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du Bois de Mont au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter du 01/01/2017,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit procès-verbal,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

DCM n°2018-03-028 - procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du MIN au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

- VU l'arrêté N° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16/12/2016 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision N°2017/109 DB du bureau communautaire en date du 30/11/2017.

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce de plein droit la compétence de développement économique depuis le 01/01/2017.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du MIN au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents:

1. **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du MIN au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter du 01/01/2017,
2. **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit procès-verbal,
3. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Questions diverses

✓ **Commission sports - membres invités à la suite de la dissolution de l'AGVO**

M. NAUDIN explique qu'à la suite de la dissolution de l'AGVO il a été proposé aux membres du bureau d'être invités aux réunions de la commission sport. Après consultation, seule Madame Isabelle DOUBLARD souhaite participer aux travaux de ladite commission. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ **Avis sur une demande d'installation d'un distributeur de pizza sur l'aire de co-voiturage au rond-point de la Ronde,**

Madame Le Maire présente la demande de l'entreprise « Pizza Suzon ». Le Conseil Municipal donne son accord pour ledit projet d'installation.

✓ **SMIPE Val Touraine Anjou - Anne HOTTON**

Madame HOTTON rappelle à l'assemblée que les conteneurs sont installés à l'école privée jusqu'à mercredi pour la collecte de papier.

Dates à retenir :

- Vendredi 13/04/2018 Commission municipale « voirie - environnement - site des Monteaux - signalétique » à 18h30,

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 30 avril 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Délibérations du 26 mars 2018

Numéro	Date	Objet
2018-03-016	26/03/2018	Approbation du compte de gestion « Commune 2017 »
2018-03-017	26/03/2018	Approbation du compte administratif « Commune » 2017
2018-03-018	26/03/2018	Affectation de résultat de « Commune 2017 » sur « Commune 2018 »
2018-03-019	26/03/2018	Approbation du Budget Primitif « Commune 2018 »
2018-03-020	26/03/2018	Installation classée – enquête publique sur la demande de la société TPPL en vue du défrichement et de l’extension de la carrière située au Monteaux – avis du Conseil Municipal
2018-03-021	26/03/2018	semaine scolaire de 4 jours – choix des horaires à la rentrée de septembre 2018
2018-03-022	26/03/2018	Jardin du souvenir – tarification à partir du 01/04/2018
2018-03-023	26/03/2018	Dotations de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) 2018 – demande de subvention pour la redynamisation et l’accessibilité du centre-bourg au titre du volet « contrat de ruralité »
2018-03-024	26/03/2018	Association Familles Rurales Vivy-Neuillé – subvention 2018
2018-03-025	26/03/2018	Résidence du Clos de la Jouannerie – convention de rétrocession avec Saumur Habitat
2018-03-026	26/03/2018	logement d’urgence – modification des modalités d’utilisation
2018-03-027	26/03/2018	procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du Bois de Mont au profit de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire
2018-03-028	26/03/2018	procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du MIN au profit de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	ABSENTE EXCUSÉE
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	